

LETTRE D'INFORMATION

Bulletin d'information de l'association «Jorat, une terre à vivre au quotidien»
Mars 2014

Projet de parc naturel périurbain Point de situation / mars 2014

Rappel des enjeux et potentiels

Actuellement, la forêt joratoise accueille environ 1'000'000 de visiteurs par an. Cette fréquentation témoigne clairement de l'effet conjugué d'une demande croissante de nature et de loisirs de plein air, et de la proximité du massif forestier avec le bassin de population que forme l'agglomération lausannoise.

Le Jorat, toutefois, est davantage qu'un espace de liberté aux portes de la ville. Il constitue un territoire au sein duquel les activités – multiples – ne doivent pas souffrir de la présence des visiteurs, et où il doit être possible, à la fois de préserver et de valoriser les richesses existantes. Il est utile, à cet égard, de rappeler que la région abrite encore de nombreuses espèces indigènes, qu'elle jouit d'une biodiversité et d'un réseau hydrographique exceptionnels, qu'on y répertorie près de 20% des espèces animales et végétales de Suisse et qu'elle offre des produits et éléments patrimoniaux de grande qualité.

Maîtriser notre territoire

Dans ce contexte, un parc naturel périurbain présente d'abord de l'intérêt en termes de régulation des flux et de maîtrise du territoire. La mise en place de la structure organisationnelle requise pour un parc constitue à cet égard un atout. Elle se prête au travail de concertation, de coordination et de suivi nécessaire à la résolution des problèmes.

Entre autres choses, il s'agit en effet d'améliorer l'accueil et la gestion des visiteurs de sports et loisirs (accès, parcage, signalisation, cheminements, lieux d'accueil). Par ailleurs, ces activités nécessitent d'être mieux coordonnées entre elles et en fonction des activités d'exploitation se déployant sur le territoire. L'enjeu est enfin de favoriser la prise en main de ces questions au-delà du périmètre du parc et d'étendre ainsi la maîtrise du territoire, autant au profit de la population urbaine que rurale.

Anticiper

Un projet de parc naturel périurbain se présente aussi comme une opportunité à saisir pour procéder à un saut qualitatif et anticiper les attentes en matière de gestion environnementale, d'exploitation et d'accessibilité à la nature.

Un projet de parc naturel périurbain permet de répondre aux différentes politiques qui touchent à l'aménagement des territoires forestiers. Ce type de projet se prête, en effet, au renforcement et à la valorisation des bonnes pratiques sylvicoles et culturelles. Il permet aussi de préserver à long terme un pôle nature essentiel, non seulement pour les activités récréatives, mais aussi comme outil pédagogique à destination du public scolaire, notamment.

Développer des projets

Enfin, un parc naturel périurbain est un catalyseur de projets, ainsi qu'une ouverture à des sources de financements non mobilisables par d'autres voies.

Pourquoi rencontrer les Municipalités ?

Dans le cadre de sa mission, l'Association « Jorat une terre à vivre au quotidien » (Jutavaq) veut s'informer des perceptions et questions que suscite le projet de parc. L'Association souhaite, par ailleurs, interroger les Municipalités sur les points suivants :

- Quels sont les problèmes à résoudre ou les éléments à valoriser sur leur territoire (en particulier en lien avec le périmètre forestier du Jorat ou sa périphérie) ;
- Quels sont les groupes d'intérêt à approcher ;
- Quels sont les projets potentiels pour la phase de création du parc et les acteurs à impliquer dans la définition de projets.

À savoir sur la 1ère étape du projet de parc

Objectif

Déposer un dossier de « demande d'aides financières globales pour la création d'un parc naturel périurbain » auprès de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Date pour le dépôt du dossier : janvier 2015.

Contenu du dossier

Démonstration de la faisabilité du parc, engagement des Municipalités à soutenir le projet, plan de gestion et fiches de projet pour la phase de création du parc 2016-2019.

Mandataire pour la réalisation du dossier

SEREC Sàrl, Ch. de Mornex 3, 1003 Lausanne, 021 311 24 64.
M. Margot (accompagnement méthodologique), M. Solms (responsabilité du mandat), Mme Gosteli.

Mandant et interlocuteur pour les Municipalités :

Comité de l'Association « Jorat une terre à vivre au quotidien »

Comité de pilotage

Présidente du Copil : Mme Marion Freiss (Jutavaq)
Membres du Copil : Mme Strehler Perrin (DGE), M. Métraux (DGE), M. Flückiger (Jutavaq), M. Keller (Jutavaq), M. Balestra (Jutavaq), M. Elsner (Jutavaq)

Dates clés :

- 10.05 : animation en forêt pour la population et communication avec Mme de Quattro
- Fin juin : projets précisés après échanges avec les acteurs
- **Fin août : dossier transmis aux Municipalités et au Canton**
- **3.09 : séance de présentation aux Municipalités**
- **19.09 : retours des prises de position des Municipalités**
- **22.09 : décision de poursuivre ou non le projet de parc**
- 3ème trim. 2014, amendement et finalisation du dossier
- Janvier 2015, dépôt du dossier auprès de l'OFEV